

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 21 octobre 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

3050, rue Sherbrooke

Demande déposée le 4 septembre 2024 par Urbanisme Michel Brisson inc. concernant le lot 3 685 403 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 3050, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour une enseigne sur poteau :

- a) Une superficie de 13,8 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une superficie maximale de 9,2 mètres carrés;
- b) Une hauteur de 5,2 mètres, alors que ce même règlement 2010 prévoit une hauteur maximale de 4 mètres.

Donné à Magog, le 27 septembre 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
